

Organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur agricole: secteurs du lin et du chanvre

2008/0011(CNS) - 17/03/2008 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** au règlement (CE) n° 247/2008 du Conseil du 17 mars 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1234/2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement OCM unique) (*Règlement publié initialement au Journal officiel de l'Union européenne L 76 du 19 mars 2008*).

L'article premier, point 3) doit être lu ainsi : en ce qui concerne les fibres longues de lin, le montant de l'aide à la transformation prévue à l'article 91 est fixé à: 200 EUR par tonne à partir de la campagne de commercialisation 2009/2010.